

Paysagiste



Le paysagiste conçoit et assure la maîtrise d'ouvrage d'aménagements à des échelles de territoire variées (parcs et jardins, espaces publics, projet de territoire) et modèle ainsi les milieux urbains comme ruraux. Créatif mais gardant le sens des réalités, il s'efforce d'améliorer le cadre de vie. Il prend en compte des temporalités complexes (croissance des végétaux, cycle des saisons, calendriers économiques et politiques...). La profession se distingue notamment par une proportion significative de travailleurs indépendants.



5 établissements forment des paysagistes concepteurs

- L'école nationale supérieure de paysage de Versailles (ENSP) relevant du ministère chargé de l'agriculture.
- Les écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage ENSAP Bordeaux et ENSAP Lille, relevant du ministère de la culture.
- L'institut national supérieur des sciences appliquées INSA Centre-Val de Loire relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur.
- L'institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage, Agrocampus Ouest, relevant du ministère chargé de l'agriculture, (accrédité à délivrer un titre d'ingénieur diplômé, spécialité paysage).



Formation & diplôme

Durée du cycle de diplôme d'État de paysagiste (DEP) : 3 ans.

Voies de formation : formation initiale sous statut étudiant ou apprenti, validation des acquis de l'expérience

Domaines d'enseignement :

- Théories et pratiques du projet de paysage
- Culture technique et sciences de l'environnement
- Démarche artistique
- Compréhension des paysages dans l'espace et dans le temps
- Langages et représentation
- Initiation à la recherche

Niveau terminal d'études : bac+5

Nature du diplôme : diplôme d'État de paysagiste, conférant le grade de master.



Un métier de création à la frontière entre écologie et urbanisme.



À chacun sa voie pour entrer en école de paysage et préparer le DEP

Un recrutement post-bac spécifique à chaque école de paysage

Je prépare le bac	Préinscription sur parcoursup	Cycle préparatoire d'études en paysage
--------------------------	-------------------------------	--

Et un concours commun aux 4 écoles de paysage

J'ai un bac +2	Diplôme européen d'études supérieures sanctionnant une formation de deux ans et ayant validé 120 crédits européens	Voie externe du concours commun
J'ai un bac +2	Après avoir validé 120 crédits européens d'un cycle préparatoire d'études en paysage	Voie interne du concours commun
J'ai un bac +3	Titre ou diplôme européen de niveau bac +3 conférant 180 crédits européens	Admis sur titre directement en 2 ^e année d'école de paysage

Nombre de places en 2019 : 288 inscrits et 81 admis. Toutes voies d'accès confondues (chiffre de la session 2020): 201



Rémunération moyenne annuelle

25 484 €
bruts

La moyenne est calculée pour une activité professionnelle à temps plein en France, salariée ou non (hors volontariat). Les primes et avantages sont pris en compte.

Principales fonctions exercées

Paysagiste-concepteur	51%
Direction, gérance	20%
Autre	29%

88,4%

des paysagistes entrés sur le marché du travail sont en emploi un an après la sortie de l'école

23,7%

des paysagistes sont indépendants dans le secteur de la conception et l'aménagement paysager

62%

sont des femmes



53,6%

sont en CDI



Source : enquête exhaustive sur l'insertion professionnelle des diplômés 2017 réalisée en 2019 par l'École nationale supérieure de paysage de Versailles.

